

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP  
Séance du

49/11-07  
12 OCT. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE FAMILLE-PARENTALITE ET DU FONDS D'INTERVENTION SOCIALE (F.I.S.)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/02 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Prévention Sociale et Médico Sociale (Politique G01 G02 G03)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/03 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport de la Commission Permanente n° 4<sup>e</sup>/30-07 du 11 mai 2007
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité en date du 24 mai 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde, dans le cadre de l'Action Sociale Famille-Parentalité et du Fonds d'Insertion Sociale des subventions pour un montant de 6 363 € aux associations citées dans le tableau annexé au rapport.
- ☞ Autorise le Président à signer, avec chaque association mentionnée dans le tableau joint au rapport, la convention type adoptée dans le rapport 4<sup>e</sup>/30-07 du 11 mai 2007.
- ☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2007 :
  - Fonction 51 Chapitre 65 Nature 6574
  - Fonction 58 Chapitre 65 Nature 6574

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER